Avis de projet

Déposé au ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques

Juillet 2022

Projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2)

☐ TABLE DES MATIÈRES

1 IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR 1
1.1 Identification de l'initiateur de projet 1
1.2 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet 1
2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET 2
2.1 Titre du projet 2
2.2 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation 2
2.2.1 Phase construction 2
2.2.2 Phase exploitation 3
2.2.3 Phase démantèlement 3
2.3 Objectifs et justification du projet 3
2.4 Activités connexes 4
3 LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET 4
3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités 4
3.2 Description du site visé par le projet 4
3.3 Calendrier de réalisation du projet 5
3.4 Plan de localisation 5
4 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES 5
5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR 6
5.1 Description des principaux enjeux du projet 6
5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur 6
6 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 7
7 AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS 7
8 DÉCLARATION ET SIGNATURE 8

☐ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du projet

À l'usage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception Numéro de dossier

1 Identification et coordonnées du demandeur

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom :	Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex »)
Adresse :	1225, rue Saint-Charles Ouest, 10e étage Longueuil (Québec) J4K 0B9
Téléphone :	514-220-0892
Courriel :	jgaudreault@innergex.com
Responsable du projet :	Jeanne Gaudreault
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1161269031

1.2 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

Nom :	PESCA Environnement
Adresse :	895, boulevard Perron Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
Téléphone :	418 364-3139
Courriel :	mcastonguay@pescaenv.com
Responsable du projet :	Mme Marjolaine Castonguay, biologiste, M. Sc. Présidente et directrice générale

2 Présentation générale du projet

2.1 Titre du projet

Projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2)

2.2 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Le projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 est développé en partenariat 50-50 par la MMBC et Innergex. Il pourrait comprendre un maximum de 63 éoliennes pour une puissance allant jusqu'à 300 MW. Ce projet est développé en périphérie du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (mis en service en décembre 2016) sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Nouvelle, dans la MRC d'Avignon, en Gaspésie.

Ce projet éolien est assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (RLRQ c. Q-2, r. 23.1), puisque sa puissance est supérieure à 10 MW. Les infrastructures et équipements du projet incluent les éoliennes, un réseau de chemins, un réseau collecteur et un bâtiment des opérations. Le poste de raccordement du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n sera utilisé. Le début de la construction aurait lieu après l'obtention du décret gouvernemental et la délivrance des autorisations ministérielles, soit possiblement au cours de l'année 2024. Un début d'exploitation pourrait être envisagé en décembre 2026.

Un projet éolien se divise en trois phases distinctes : la construction, l'exploitation et le démantèlement. L'étude d'impact sur l'environnement couvrira ces phases.

2.2.1 Phase construction

Les principales activités de la phase construction seront les suivantes :

- mobilisation du chantier;
- déboisement et décapage des superficies requises (chemins et aires d'implantation des éoliennes);
- construction et amélioration des chemins;
- transport des composantes;
- construction des fondations;
- assemblage des éoliennes;
- installation du réseau collecteur et du bâtiment des opérations;
- remise en état des aires de travail temporaires;
- mise en service.

L'initiateur s'assurera d'harmoniser le déboisement et les autres activités de construction avec les usages actuels du territoire. Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton. S'ils s'avèrent nécessaires, des travaux de dynamitage pourraient être réalisés. Les composantes des éoliennes (tours, rotors, nacelles et pales) seront installées à l'aide de grues.

La surveillance environnementale durant les activités de la phase construction permettra à l'initiateur de s'assurer du respect :

- des règlements et normes en vigueur;
- des mesures d'atténuation spécifiques;
- des conditions du décret gouvernemental, des permis et des autorisations.

2.2.2 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation permettront d'assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système centralisé et à un entretien adéquat et régulier des équipements et des infrastructures.

Les activités de la phase exploitation seront les suivantes :

- présence et fonctionnement des équipements;
- transport et circulation des employés pour l'entretien et la maintenance;
- entretien régulier des équipements et des infrastructures du parc éolien, incluant au besoin la réparation et le remplacement de pièces.

Lors de la phase exploitation du parc éolien, des suivis seront réalisés selon un programme qui aura été élaboré conformément aux exigences des autorités ainsi que selon les impacts appréhendés. Les composantes environnementales qui feront l'objet de ces suivis seront précisées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

2.2.3 Phase démantèlement

À la fin de la phase exploitation, certains équipements du parc éolien seront démantelés, à moins d'un renouvellement du contrat d'approvisionnement ou de toute autre opportunité de produire de l'énergie. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués en conformité avec les lois et règlements applicables.

2.3 Objectifs et justification du projet

Le gouvernement du Québec ainsi que les gouvernements des provinces limitrophes et les États du Nord-Est américain se sont dotés, au cours des dernières années, de politiques ambitieuses en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La production d'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable, comme l'éolien, est une des stratégies privilégiées pour y arriver.

Forts du succès du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n, les partenaires souhaitent poursuivre le développement éolien sur le TNO Rivière-Nouvelle. Le projet éolien MU2 est un partenariat 50-50 entre la MMBC et Innergex. Il sera déposé dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec visant à satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois.

En plus de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, le projet éolien MU2 contribuera au maintien de la filière éolienne établie au Québec et particulièrement en Gaspésie.

2.4 Activités connexes

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure ni aucun projet connexe pour l'instant.

3 Localisation et calendrier de réalisation du projet

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

La zone d'implantation du projet éolien MU2, d'une superficie de 20 458 ha, est illustrée sur la carte présentée à l'annexe A. Cette zone de projet est principalement située sur le TNO Rivière-Nouvelle dans la MRC d'Avignon. Près de la moitié de la zone de projet est occupée par le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n déjà en exploitation. Le plan d'implantation des infrastructures du projet éolien MU2 sera présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement. Ce projet est entièrement situé sur des terres publiques faisant partie du Gespe'gewagi tel que défini par le Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS). Le territoire est majoritairement utilisé pour la production d'électricité, l'exploitation forestière et la chasse.

3.2 Description du site visé par le projet

Une étude d'impact sur l'environnement sera déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Elle comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone étudiée. La configuration du parc éolien prendra en considération des composantes du milieu récepteur et des résultats des consultations auprès des intervenants du milieu et de la communauté. L'initiateur connaît bien les composantes environnementales de la région, puisqu'il a réalisé une étude d'impact sur l'environnement pour le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n. Cette étude, ainsi que les suivis effectués durant l'exploitation de ce parc éolien, démontrent que le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n génère peu d'impacts sur l'environnement.

Milieu physique

Le relief de la zone de projet est généralement constitué de plateaux à environ 20 km au nord de la baie des Chaleurs. Ces plateaux sont entaillés de profondes vallées encaissées qui forment un réseau hydrographique ramifié comprenant plusieurs embranchements secondaires. L'altitude maximale de la zone de projet est de 640 m.

Milieu biologique

Le développement du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n a permis d'effectuer de nombreux inventaires biologiques sur le territoire. Ces études ont démontré que le projet est situé hors des corridors migratoires de rapaces et que les chauves-souris fréquentent peu les sommets où sont implantées les éoliennes. Des inventaires complémentaires sont en cours de réalisation en 2022, afin de compléter le portrait biologique dans la zone de projet. Les impacts sur la faune et la flore seront intégrés dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Milieu humain

La zone de projet se trouve entièrement en terres publiques. Les principales activités sont associées à la production d'électricité, à l'industrie forestière et à la chasse. Les principales composantes reliées au milieu humain qui seront étudiées dans l'étude d'impact sur l'environnement sont l'utilisation du territoire, le transport, le paysage, le patrimoine archéologique et culturel, le climat sonore ainsi que les retombées économiques.

3.3 Calendrier de réalisation du projet

Au moment du dépôt de l'avis de projet, les étapes suivantes sont anticipées :

Étape	Date
Dépôt de l'avis de projet	Juillet 2022
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Décembre 2022
Période d'information et de consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)	Automne 2023
Obtention du décret et autres autorisations ministérielles	2024
Début de construction	2024
Mise en service	2026

3.4 Plan de localisation

Le plan de localisation du projet est présenté à l'annexe A.

4 Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones

Les partenaires souhaitent suivre la démarche de consultation publique utilisée lors du développement du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n, qui est très bien accepté par le milieu. Des séances d'information ont été tenues en juin 2022 à Listuguj, Escuminac, Gesgapegiag et Gespeg. Les partenaires poursuivront ce processus continu d'information et de consultation, notamment auprès des communautés Mi'gmaq, de la MRC et des municipalités environnantes, des utilisateurs du territoire de même que des associations et organismes économiques, récréotouristiques et environnementaux, et ce, au cours des prochains mois et durant toutes les phases du projet, afin de maintenir des liens étroits avec la communauté d'accueil.

Ces activités seront effectuées dans le respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19. De l'information sera rendue disponible par différentes plateformes. Le processus de consultation permettra aux partenaires de recevoir les commentaires de la population afin de les intégrer, dans la mesure du possible, dans la planification et la réalisation du projet.

5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Les principaux enjeux du projet anticipés par l'initiateur sont les suivants :

- maintien de la biodiversité;
- protection des espèces à statut particulier;
- conservation des habitats fauniques et floristiques;
- protection des milieux hydriques et humides;
- maintien des usages du territoire;
- protection du patrimoine culturel et des ressources traditionnelles;
- lutte contre les changements climatiques;
- optimisation des retombées économiques pour le milieu d'accueil.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

L'étude d'impact sur l'environnement présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les composantes des milieux physique, biologique et humain, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront mises en place. Cette évaluation intégrera également la vision du monde, les valeurs et les connaissances Mi'gmaq. Le plan d'implantation des éoliennes et des chemins du parc éolien sera conçu de manière à assurer sa conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables lors du développement d'un tel projet, notamment avec les règles relatives à l'implantation d'éoliennes de la MRC d'Avignon, ainsi qu'à éviter et à minimiser autant que possible les empiétements dans les milieux sensibles.

Durant la phase construction, les principaux impacts appréhendés concernent les peuplements forestiers, les habitats fauniques et les sols, en raison des activités de déboisement et de construction des chemins. Quelques cours d'eau seront traversés par des chemins; des impacts potentiels sont appréhendés sur l'habitat du poisson et sur la qualité de l'eau. Les résultats seront présentés et analysés dans l'étude d'impact sur l'environnement. Les méthodes de travail limitant l'excavation des sols et le déboisement ainsi que des pratiques limitant le ruissellement de surface ou l'érosion des sols seront appliquées à toutes les étapes du projet afin de réduire les impacts potentiels sur le milieu. Les mêmes méthodes permettront de limiter les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore.

Lors de l'exploitation du parc éolien, la distance qui séparera les éoliennes des habitations limitera les impacts sonores. Des simulations de l'impact sonore du parc éolien seront réalisées. Les éoliennes seront implantées en milieu forestier, non habité de façon permanente, ce qui limitera les impacts sonores potentiels. L'impact visuel du parc éolien sera évalué à partir de sites d'intérêt et valorisés. Des simulations visuelles permettront d'illustrer ces impacts sur le paysage.

Les impacts potentiels sur les oiseaux et les chiroptères seront analysés. Comme il est demandé pour tous les projets éoliens au Québec, un suivi est prévu en phase exploitation afin d'évaluer si des problématiques particulières sont attribuables à la présence et au fonctionnement des éoliennes.

Des retombées économiques importantes sont attendues dans la région de la Gaspésie au cours du développement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien. La construction et l'exploitation du parc éolien généreront des emplois directs et des retombées indirectes dans la région. L'initiateur s'engage à maximiser les retombées économiques locales ainsi que la formation et l'embauche de travailleurs Mi'gmaq.

L'impact cumulatif du parc éolien avec les projets ou activités passés, actuels ou futurs, comme la présence du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n, sera présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement.

6 Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES seront principalement liées à l'utilisation d'équipements mobiles (camions, grues, bouteurs, niveleuses) pendant la construction. Globalement, le projet pourrait entraîner une réduction des émissions de GES au cours de l'exploitation dans l'éventualité où l'électricité produite par le parc éolien remplacerait une électricité produite à partir d'une énergie fossile. La production d'électricité du projet éolien MU2 pourrait agir dans la lutte contre les changements climatiques en contribuant à la stimulation de l'électrification des transports et à la conversion des systèmes de chauffage. Le remplacement de voitures à essence par des voitures électriques et l'abandon des systèmes de chauffage à l'huile pour des systèmes de chauffage à l'électricité sont des exemples qui entraîneront des diminutions de GES.

7 Autres renseignements pertinents

Non applicable.

8 Déclaration et signature

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, au meilleur de ma connaissance, en date du 14 juillet 2022.

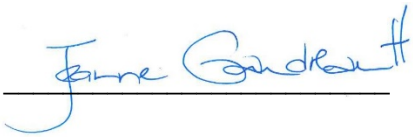

Jeanne Gaudreault

Innergex énergie renouvelable inc.

Annexe A Localisation du projet

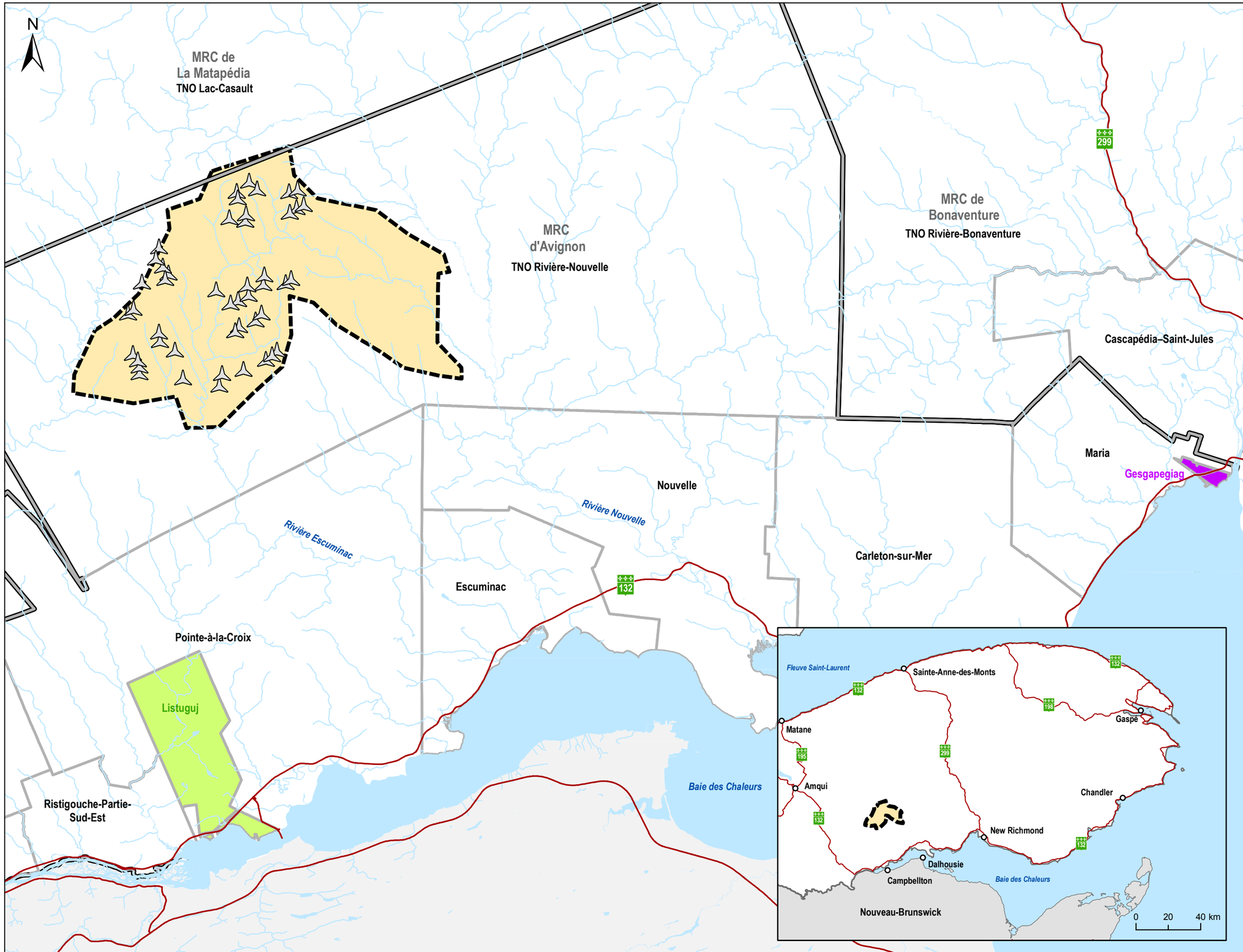

MMBC
MI'GMAWEI MAWIOMI BUSINESS CORPORATION

INNERGEX

Éolienne existante (Mesgi'g Ugju's'n)
Zone de projet
Limite municipale
Limite de MRC

Communautés Mi'gmaq
Gesgapegiag
Listuguj

Projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2)

Avis de projet

Sources :
AQréseau+, 2022
CanVec, 2019
Découpages administratifs, 2022
GRHQ, 2019
STF, 2018

0 3 6 km
NAD 83, MTM, fuseau 6

14 juillet 2022

PESCA ENVIRONNEMENT

N/Réf.: INEMU2_2936_AVP_20220714

Carleton-sur-Mer **Rimouski** **Montréal** **Calgary**

895, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
418 364-3139

1 888 364-3139
pescaenvironnement.com